

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 36-10-12-15

DATE DE CONVOCATION :

3 décembre 2015

**DATE DE DEPOT
EN SOUS-PREFECTURE :**

15 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE :

15 décembre 2015

**DATE DE NOTIFICATION
AUX SERVICES :**

15 décembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

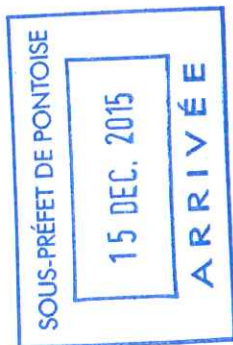
EN EXERCICE 29

PRESENTS 27

VOTANTS 29

OBJET :

**AVIS PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE**



L'an deux mil quinze, le dix du mois de décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DUPREZ-PANNETRAT, LEMAIRE, DELECROIX, CABARET, GAFFEZ, MOSSE, REFOUFI, LECLERCQ, THOMASSAINT, LAZAAR, COUSIN, JOUNEAU, ABDELKRIM, BERNARD, BERTRAND, BOUCHARINC, LOUREIRO, MESSAOUDI, STEPHAN, VAUCHEL, BALLAND, CAMUS, MASCHERONI, BOUCHER, VAN HOOREBEKE et MAZO.

Absentes représentées :

Mme SORBA représentée par Mme REFOUFI
Mme DERVEAUX représentée par M. POULET

Secrétaire de séance :

Mme DUPREZ-PANNETRAT

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis pour avis à la communauté d'agglomération par Monsieur le préfet du Val-d'Oise en date du 30 novembre 2015,

Considérant que le conseil municipal doit rendre son avis dans un délai de deux mois,

Considérant que ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération Le Parisis aux communes suivantes :

- FREPILLON
- ERMONT
- LE PLESSIS-BOUCHARD
- SAINT-LEU-LA-FORET
- EAUBONNE

Vu l'avis favorable de la commission communale de l'intercommunalité et de la vie économique du 3 décembre 2015,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet du Val-d'Oise.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

